

RAPPORT ANNUEL 2021

En 2021, le Consortium de l'OMPI pour les créateurs a mis en œuvre son programme de travail pour 2021 et a obtenu les principaux résultats suivants :

1. Campagne de recrutement

Le Secrétariat de l'OMPI a lancé une campagne de recrutement au printemps 2021 afin de proposer à de potentiels partenaires, membres et amis de rejoindre le consortium. C'est ainsi que 12 organisations internationales de premier plan du secteur de la création sont devenues membres du conseil consultatif du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, à savoir la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Digital Media Association (DiMA), la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE), la Fédération internationale des musiciens (FIM), l'International Authors Forum (IAF), la Confédération internationale des éditeurs de musique (ICMP), l'Union internationale des éditeurs (UIE), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), l'Independent Music Publishers International Forum (IMPF), la Société des auteurs audiovisuels (SAA) et le Conseil des sociétés gérant les droits des artistes interprètes ou exécutants (SCAPR).

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs a accueilli ses premiers partenaires apportant une contribution en espèces et en nature, parmi lesquels figurent DDEX¹, Universal Music Group² et l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO)³. En outre, BEST Rechtsanwälte, un cabinet d'avocats situé en Allemagne, et SoundCloud ont rejoint le projet en tant que partenaires contributeurs, et The Ivors Academy et European Visual Arts (EVA) en tant que membres réguliers.

Plusieurs supports promotionnels ont été créés et publiés sur le site Web du Consortium de l'OMPI pour les créateurs. Il s'agit notamment d'une série d'entretiens (témoignages) avec certains des partenaires principaux du consortium, et d'une courte vidéo animée d'explication de la plateforme pour les créateurs.

Afin de garantir la portée mondiale du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, des recherches ont été menées pour recenser des partenaires stratégiques, en particulier des fondations et d'autres entités susceptibles de financer le consortium.

2. Plateforme pour les créateurs

En février 2021, le Consortium de l'OMPI pour les créateurs a établi la version définitive du premier plan de développement de la plateforme pour les créateurs et du site Web du consortium.

¹ Voir https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2021/article_0005.html.

² Voir "Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs souhaite la bienvenue à Universal Music Group, sa première société partenaire".

³ Voir https://www.wipo.int/wipoforcreators/fr/news/2021/news_0002.html.

En octobre 2021, le consortium a publié un appel d'offres concernant la plateforme pour les créateurs afin de recruter une équipe chargée de la gestion de projet et une équipe chargée de la création de contenu dans le cadre de l'élaboration de la plateforme de sensibilisation aux droits qui vise à aider les créateurs du monde entier dans différents domaines de la création, en commençant par celui de la musique. Cet appel d'offres a été clôturé le 15 novembre 2021 et la phase d'évaluation s'est achevée le 31 décembre 2021.

3. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année et a supervisé les activités du consortium, y compris la campagne de recrutement. Il a décidé de ne pas élargir sa composition en 2021 mais d'étudier la possibilité de le faire en 2022, conformément à la section III.A.b.iii de la Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.

4. Conseil consultatif et réunion annuelle

La première réunion du conseil consultatif du Consortium de l'OMPI pour les créateurs s'est tenue le 7 septembre 2021, avec la participation du Directeur général de l'OMPI, Daren Tang, et du cofondateur de la MRAF, Björn Ulveaus. Une deuxième réunion du conseil consultatif a eu lieu le 23 novembre 2021.

Une première courte réunion annuelle du Consortium de l'OMPI pour les créateurs s'est tenue le 23 novembre 2021, avec la participation de tous les membres du conseil consultatif du consortium, ainsi que des représentants des partenaires et des membres.

5. Plan de développement et fonds fiduciaires

Compte tenu de l'état d'avancement de la campagne de recrutement visée au point 1 et du plan de développement de la plateforme pour les créateurs visé au point 2, le comité de gouvernance, comme l'avait recommandé la contrôleuse de l'OMPI, a décidé de reporter la réalisation d'un plan de développement plus complet. Le Fonds fiduciaire du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, administré par l'OMPI conformément au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation, a enregistré des recettes se montant à 78 367,17 francs suisses en 2021, comme indiqué dans l'annexe ci-jointe. Le comité de gouvernance a décidé de ne pas utiliser les fonds reçus en 2021 et de les reporter sur 2022 afin de financer le développement de la plateforme pour les créateurs.

Annexes :

- Programme de travail du Consortium de l'OMPI pour les créateurs pour 2021
- Rapport financier du Fonds fiduciaire du Consortium de l'OMPI pour les créateurs pour 2021
- Programme de travail du Consortium de l'OMPI pour les créateurs pour 2022

[Fin du document]

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2022

Conformément à la section III. A. g de la Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, le comité de gouvernance a adopté le programme de travail suivant pour l'année 2022.

1. Campagne de recrutement

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs poursuivra sa campagne de recrutement afin de proposer à de potentiels partenaires, membres et amis de rejoindre le consortium.

- La Music Rights Awareness Foundation et le secrétariat du consortium coordonneront et mèneront la campagne de recrutement une fois achevées les recherches actualisées effectuées par un consultant externe et avec le soutien des membres du conseil consultatif, y compris leurs déclarations vidéo enregistrées et la vidéo explicative de la plateforme pour les créateurs.

2. Plateforme pour les créateurs

Le Consortium donnera la priorité au développement de la plateforme pour les créateurs en 2022, conformément au plan de développement adopté par le comité de gouvernance et sur la base du mandat de l'équipe chargée de la gestion de projet et de l'équipe chargée de la création de contenu.

- Lancer un appel d'offres auprès de fournisseurs pour la production des produits attendus de l'équipe chargée de la gestion de projet et de l'équipe chargée de la création de contenu, qui seront commandés en fonction des fonds disponibles et selon une approche itérative, et mettre en place un comité directeur du projet chargé de superviser l'équipe chargée de la gestion de projet et d'assurer la coordination avec l'équipe de création de contenu.
- Selon les besoins et en fonction des fonds disponibles, commander des services auprès d'un autre ou d'autres fournisseurs, selon les recommandations du comité directeur du projet en consultation avec l'équipe chargée de la gestion de projet.

3. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance désignera les membres du comité directeur du projet de la plateforme pour les créateurs et prendra toute autre décision nécessaire à la mise en œuvre du présent programme de travail. Le comité de gouvernance examinera également la question de savoir s'il y a lieu d'élargir sa composition et, le cas échéant, désignera des membres supplémentaires conformément à la section III.A.b.iii de la Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.

4. Réunions du Consortium de l'OMPI pour les créateurs

Le consortium organisera régulièrement des réunions du comité de gouvernance, du comité directeur du projet et du conseil consultatif et tiendra sa deuxième réunion annuelle dans le courant de l'année 2022, en invitant tous les membres et partenaires et, si cela est jugé approprié, en incluant une réunion ouverte aux amis et aux parties intéressées.

Organiser les réunions du comité de gouvernance, du comité directeur du projet et du conseil consultatif en ligne ou sous forme hybride.

Organiser la réunion annuelle et des événements de promotion, y compris en partenariat avec DDEX.

5. Plan de développement

Compte tenu des retours obtenus dans le cadre de la campagne de recrutement, et en consultation avec la contrôlease de l'OMPI, le comité de gouvernance pourra décider de faire établir un plan de développement plus complet, selon que de besoin.

Adopté par le comité de gouvernance le 19 novembre 2021.

[Fin du document]

Fonds fiduciaire du Consortium de l'OMPI pour les créateurs
Créé en vertu de l'accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et la Music Rights Awareness Foundation du 4 août 2020
Rapport financier annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(en francs suisses)

RECETTES	Francs suisses
Fonds reçus :	
<u>Partenaires</u>	
Total partenaires	68 367,17
<u>Membres</u>	
Total membres	10 000,00
Sous-total	78 367,17
Intérêts bancaires :	
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	0,00
	<hr/>
TOTAL RECETTES	78 367,17
DEPENSES	
TOTAL DEPENSES	0,00
Solde en faveur des membres et des partenaires au 31 décembre 2021	78 367,17

Steven Shepherd
Chef de la Section des rapports financiers
Division des finances

Programme de travail du Consortium de l'OMPI pour les créateurs pour 2021

Conformément à la section III.A.g de la Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, le comité de gouvernance a adopté le programme de travail suivant pour l'année 2021.

1. Campagne de recrutement

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs lancera une vaste campagne de recrutement afin de proposer à de potentiels partenaires, membres et amis de rejoindre le consortium. La Music Rights Awareness Foundation et le Secrétariat de l'OMPI coordonneront et mèneront la campagne de recrutement, si nécessaire avec l'appui d'un consultant externe.

2. Plateforme pour les créateurs

Le Consortium donnera la priorité au développement de la plateforme pour les créateurs en 2021, conformément au plan de développement et au modèle financier adoptés par le comité de gouvernance. Compte tenu des retours obtenus, le comité de gouvernance pourra réviser le plan de développement et le modèle financier, en consultation avec la contrôleuse de l'OMPI, selon que de besoin.

3. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, actuellement composé des membres fondateurs du consortium, à savoir l'OMPI et la Music Rights Awareness Foundation, examinera la question de savoir s'il y a lieu d'élargir sa composition et, le cas échéant, désignera des membres supplémentaires, conformément à la section III.A.b.iii de la Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.

4. Réunion annuelle

Compte tenu des retours obtenus dans le cadre de la campagne de recrutement, le consortium s'efforcera de tenir sa première réunion annuelle dans le courant de l'année 2021, avec éventuellement des réunions du comité de gouvernance, ses sous-comités (conseil consultatif et comité des partenaires), l'ensemble des membres et, si cela est jugé approprié, une réunion ouverte aux parties intéressées et au public.

5. Plan de développement

Compte tenu des retours obtenus dans le cadre de la campagne de recrutement, et en consultation avec la contrôleuse de l'OMPI, le comité de gouvernance pourra décider de faire établir un plan de développement plus complet, selon que de besoin.

Adopté par le comité de gouvernance le ... février 2021.